

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 9 août 2021 à 19h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Ève Jean et Mélissa Perreault ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Gaétan Dubé et Yannick Dumais tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Jacques Carrier.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

2 citoyens assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

202108-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

202108-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et unanimement résolu
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté.

202108-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2021

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et unanimement résolu
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 juillet 2021 soit adopté.

CORRESPONDANCES

- **MRC Rim.-Neigette :** Avis de motion : Règlement 21-09 modifiant la politique de gestion contractuelle
- **MRC Rim.-Neigette :** Dépôt : Projet de règlement 21-09
- **MRC Rim.-Neigette :** Avis de motion : Règlement 21-08 remplaçant le règlement 10-17 relatif à l'écoulement normal de l'eau des cours d'eau de la MRC de Rimouski-Neigette
- **MRC Rim.-Neigette :** Dépôt : Projet de règlement 21-08
- **Ville de Rimouski :** Remise trimestrielle des amendes : 218.50\$
- **Mallette :** Rapport audit Recyc-Qb

AFFAIRES COURANTES

202108-004 ADMQ ZONE 12 : Colloque 2021 : 75\$

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais
et unanimement résolu
d'accepter de déboursier les frais d'inscription du directeur général pour le colloque régional de l'ADMQ à Saint-Fabien le 15 septembre 2021.

202108-005 ADMQ ZONE 12 : Colloque 2021 : Vin lors du dîner

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et unanimement résolu
d'accepter de payer le vin lors du repas du midi à la cinquantaine de participants du colloque régional de l'ADMQ à Saint-Fabien le 15 septembre 2021.

AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS

- **Maison M-Elisabeth :** Remerciement campagne 10^e anniversaire

202108-006 DESTINATION BIC-ST-FABIEN : Subvention employé : 8000\$

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé
et unanimement résolu
de donner une subvention de 8000\$ à Destination Bic - St-Fabien pour le salaire d'un
employé pour l'été 2021.

202108-007 PAVILLON DES LOISIRS : Demande de travaux

Il est proposé madame Marie-Ève Jean
et unanimement résolu
de changer la fenêtre du bureau et d'installer un abri pour la porte arrière.

202108-008 FONDATION CHRR : Achat de 15 livres pour les jeunes du camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la fondation du CHRR a offert le livre *Un but à la fois* aux
participants des camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des fonds va à la fondation;

CONSIDÉRANT QUE G communications offre 10 livres et la Société coopérative
agricole de St-Fabien offre 15 livres;

CONSIDÉRANT QUE 40 familles ont des jeunes au camp de jour;

Il est proposé monsieur Pierre Bellavance
et unanimement résolu
d'accepter faire l'achat de 15 livres *Un but à la fois* pour remettre aux jeunes du camp de jour
de la municipalité.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES

FÉLICITATIONS / REMERCIEMENTS

202108-009 MAUDE CHARRON : Médaille d'or

Il est proposé monsieur Yannick Dumais
et unanimement résolu
de féliciter madame Maude Charron pour sa médaille olympique en haltérophilie en gagnant
la médaille d'or chez les 64 kg à Tokyo 2020.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

202108-010 CROIX-ROUGE : Entente services aux sinistrés : 301.41\$

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le maire et le directeur général de signer l'entente de services aux sinistrés entre
la municipalité de Saint-Fabien et la société canadienne de la Croix-Rouge division Québec
pour l'année 2022 au montant de 301.41\$

TRAVAUX PUBLICS

202108-011 GEORGES MICHAUD : Lettre intersection 132 – Salomon-Gagné

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien a reçu une lettre de monsieur
Georges Michaud à propos de l'intersection de la route 132 et
de la route Salomon-Gagné;

CONSIDÉRANT QUE de gros véhicules doivent emprunter cette route et que ceux-ci
doivent attendre un bon moment, à cause du trafic provenant de
l'Ouest ou à cause d'un train qui traverse la route, pour pouvoir
tourner et que ceci bloque la circulation provenant de l'Est;

il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et résolu à l'unanimité
de demander au MTQ de regarder la configuration de l'intersection pour voir à la possibilité
d'ajouter une voie de dépassement par la droite pour les véhicules provenant de l'Est.

D'envoyer une copie de la résolution à la ville de Rimouski puisqu'elle est propriétaire de
50% de la route pour demander un appui à la demande.

202108-012 ROULEAU ASPHALTE : 23 400\$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien a demandé et reçu 3 soumissions pour l'achat d'un rouleau à asphalte neuf ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé
et résolu à l'unanimité

d'accepter la soumission de LA COOP Purdel – Division machinerie de Rimouski , plus bas soumissionnaire conforme, pour un rouleau à asphalte Wacker Neuson RD12A-90 au prix de 23 400\$ plus taxes.

202108-013 VÉLO ACCIDENTÉ : Remboursement

CONSIDÉRANT QUE un vélo a été accidenté par un de nos véhicules lors d'une manœuvre près d'un tas de gravier à proximité du vieux centre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien assume la responsabilité de bris ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé
et résolu à l'unanimité

de rembourser la valeur du vélo de 600\$.

202108-014 SUIVI DU PLOMB DANS L'EAU : Nordikeau

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité

d'accepter l'offre de services professionnels pour le suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable selon le règlement sur la qualité de l'eau potable.

202108-015 MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN : Appui dépôt asphalte MTQ

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et résolu à l'unanimité

d'appuyer la municipalité de Saint-Valérien dans la demande au ministère des Transports pour accepter les résidus d'asphalte lors de travaux sur les routes du Ministère.

202108-016 MTQ :Remerciement radar et travaux

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
de remercier le ministère des Transports pour l'installation de 2 radars pédagogiques au début de la zone de 80 km/h;

De plus, le Conseil souhaite remercier le Ministère pour la rapidité d'action pour les travaux dans le fossé près du Petro-Canada.

202108-017 IRISTEL : Vérification des radios

CONSIDÉRANT QUE les radios des véhicules de la voirie ont des problèmes à communiquer;

CONSIDÉRANT QU' avant de changer le système, il serait bon de connaître l'état de celui qui est déjà en service;

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais

de donner le contrat à la firme Iristel pour faire la vérification des radios des véhicules de la voirie et de produire un rapport sur les correctifs à apporter pour améliorer l'efficacité du système.

202108-018 SIGNATURE : Convention d'aide financière Dossier 20210518-14 : 3 783 959\$

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité

d'autoriser monsieur Jacques Carrier et monsieur Yves Galbrand à signer la Convention d'aide financière Dossier 20210518-14 avec le ministère des Transports du Québec pour une subvention maximale de 3 783 959\$ pour des travaux dans le cadre du volet redressement du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

202108-019 SIGNATURE : Convention d'aide financière Dossier 20210525-02 : 251 675\$

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Jacques Carrier et monsieur Yves Galbrand à signer la Convention d'aide financière Dossier 20210525-02 avec le ministère des Transports du Québec pour une subvention maximale de 251 675\$ pour des travaux dans le cadre du volet entretien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

URBANISME

- **Cons. Pub. écrite :** Dérogation 2021-012 :
 - Aucun commentaire

202108-020 DÉROGATION MINEURE 2021-012 : 3 869 573 du cadastre du Québec (5, avenue du Manoir)

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la propriété a 3 cours avant;

CONSIDÉRANT QU' un permis a été délivré pour l'implantation de la clôture;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la dérogation créerait un préjudice aux demandeurs;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins;

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé que suite à la recommandation positive unanime du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation afin de rendre conforme l'implantation de la clôture, car la hauteur est de 1.8m, contrairement à la hauteur de 1.2m exigée à l'article 10.8 du règlement de zonage #476. De plus, le demandeur dépose une demande afin de permettre l'implantation d'une baignoire à remous extérieure dans la cour avant, contrairement à ce qui est exigé à l'article 6.1.3 du même règlement dans la zone Cm-110.

202108-021 16 RUELLE DE LA STATION

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement ont été effectués en 2010 sur la résidence située au 16, ruelle de la station ;

ATTENDU QUE les travaux s'avéraient nécessaires tant la maison d'origine était petite ;

ATTENDU QU' au tout début des travaux un inspecteur est passé et s'est informé en détail des modifications projetées à la propriété ;

ATTENDU QUE l'inspecteur s'est déclaré satisfait des informations reçues et a quitté les lieux sans signaler au propriétaire qu'il devait demander un permis pour effectuer ces modifications ;

ATTENDU QUE le propriétaire croyait alors de bonne foi que cette personne était l'inspecteur de la Municipalité, que tout était correct et qu'il pouvait continuer les travaux sans problème ;

ATTENDU QUE depuis cette inspection le propriétaire a payé la juste part des taxes municipales dues tenant compte des modifications apportées à la propriété ;

ATTENDU QUE ce n'est que lorsque le propriétaire a demandé à un arpenteur un certificat de localisation pour vendre sa propriété qu'il s'est aperçu qu'aucun permis n'avait été émis pour permettre cet agrandissement et que l'inspecteur qui s'était présenté alors était l'évaluateur de la MRC ;

ATTENDU QUE l'agrandissement ne respecte pas les marges et la plaine inondable prévues au règlement d'urbanisme et devrait être détruit ;

ATTENDU QUE l'agrandissement qui a été apporté à la maison d'origine n'a causé aucun préjudice à l'entourage et s'est même avéré un embellissement et une plus-value pour ce coin caché de Saint-Fabien ;

ATTENDU QUE le propriétaire et sa conjointe sont des personnes âgées et que cette propriété constitue pour eux la source de revenu qui leur permettra de jouir d'une vieillesse heureuse ;

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité

que le conseil accorde au propriétaire actuel et à tous les futurs propriétaires une tolérance sans préjudice pour la Municipalité à l'agrandissement de la résidence effectué en 2010 ;

A toute fin de droit, on devra considérer cette tolérance comme si un permis avait été accordé de façon tout à fait légale avant le début de ces travaux d'agrandissement.

202108-022 CPTAQ : Lot 3 869 246 du cadastre du Québec (291, Rang 1 Ouest)

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Fabien est en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Fabien ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement n'est pas desservi par un service d'aqueduc ou d'un service d'égout sanitaire ;

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et résolu à l'unanimité

d'accepter la demande de madame Gisèle Beaulieu et monsieur Michaël Perreault pour l'obtention d'une servitude sur le lot 3 869 246 à une fin autre que l'agriculture afin d'accéder à la remise sur le terrain voisin de la résidence.

202108-023 122 CHEMIN DE LA MER EST : Appui demande parc du Bic

Il est proposé par madame Mélissa Perreault
et résolu à l'unanimité

d'appuyer la demande de monsieur Daniel Mailhot qui veut demander au Parc du Bic pour passer un tuyau pour une nouvelle installation septique sur le lot 4 416 498.

COMPTES DU MOIS DE JUILLET

- Salaires employés : 30 770.03 \$
- Rémunération conseil : 13 780.74 \$ (3 mois)
- Total : 44 550.77 \$

202108-024 ADOPTION DES COMPTES COURANTS DE JUILLET 2021

Il est proposé par monsieur Gaétan Dubé
et résolu à l'unanimité

que les comptes du mois de juillet 2021 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 147 053.61 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend seize (16) paiements par virement et les numéros de chèques de 7727 à 7747.

202108-025 ADOPTION DES COMPTES DE JUILLET 2021: TECQ 2019-2023

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais
et résolu à l'unanimité

que les comptes pour les travaux de TECQ 2019-2023 du mois de juillet 2021 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 294.62\$ soient approuvés. Ladite liste comprend un (1) paiement par virement.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Jacques Carrier, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal

202108-026 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 19h53.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier

